

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-sept septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Giscos, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Fabienne BARBOT, Maire.

Date de la convocation : 20 septembre 2022

Présents : M. Sébastien RIOT, M. Samuel MOKTAR, Mme Chantal COURREGELONGUE, Mme Françoise GALAY HAMON, M. Michel GARBAYE, Mme Marie GILBIN.

Excusé : M. Stéphane GAUDON a donné procuration à M. Sébastien RIOT.

Absents : Mme Fabienne MERRIAUX, M. Nicolas VIVAS.

Secrétaire de séance : Mme Marie GILBIN

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 02 septembre 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

➤ Délibérations :

- Taux de promotion pour les avancements de grade
- Suppression et création emploi adjoint technique à temps non complet
- Création au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet
- Création au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet
- Convention d'animation temps libre multisports

➤ Autres points :

- Cimetière
- Antenne relais
- Travaux école

➤ Questions diverses

TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE :

Vote : 8 pour : 8 contre : 0 abstention : 0

Madame le Maire explique qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Madame le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifiée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter les propositions de Madame le Maire et de fixer, à partir de l'année 2022, les taux de promotion dans la collectivité comme suit :



FILIERE TECHNIQUE

Cat.	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %
C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %

FILIERE ADMINISTRATIVE

C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100 %
C	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100 %
B	Rédacteur	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	100 %
B	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	100 %

SUPPRESSION ET CREATION EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET :

Vote : 8 pour : 8 contre : 0 abstention : 0

L'adjoint technique territorial, dont le temps de travail annualisé est de 22,50 heures hebdomadaire fait des heures complémentaires depuis le départ à la retraite d'un agent.

Ce surcroît de travail étant amené à perdurer, l'avis du comité technique a été sollicité afin de lui augmenter le temps de travail et de l'annualiser à 26 heures hebdomadaire.

Sur le rapport de Madame le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- la suppression au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à **22,50** heures hebdomadaires et son remplacement par un poste d'Adjoint Technique Territorial à **26** heures hebdomadaires ;
- la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 1^{er} octobre 2022, et justifiera l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.

CREATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS NON COMPLET :

Vote : 8 pour : 8 contre : 0 abstention : 0

Considérant qu'un adjoint technique territorial rempli les conditions pour être promu au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets ;
- ledit poste est créé pour une durée hebdomadaire de **26** heures à compter du **1^{er} octobre 2022** ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;



CREATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS NON COMPLET :

Vote : 8 pour : 8 contre : 0 abstention : 0

Considérant qu'un adjoint administratif territorial rempli les conditions pour être promu au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets ;
- ledit poste est créé pour une durée hebdomadaire de **17 heures** à compter du **1^{er} octobre 2022** ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;

CONVENTION D'ANIMATION TEMPS LIBRE MULTISPORTS :

Vote : 8 pour : 8 contre : 0 abstention : 0

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention proposé par la Communauté de Communes du Bazadais qui souhaiterait pouvoir utiliser les infrastructures de Giscos, l'espace fitness et la salle des fêtes, les mardis et jeudis du 21/02/2023 au 04/04/2023 dans le cadre du Temps Libre Multisports. Le but est de faire découvrir différentes activités physiques et sportives sur tout le territoire de la CDC tout en s'adaptant aux équipements de chacune des communes participantes.

Après délibération et à l'unanimité le Conseil municipal :

- **DECIDE** d'accepter la convention de mise à disposition des infrastructures citées ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention et tous les documents s'y rattachant.

CIMETIERE :

Madame le Maire expose que deux administrés sont venus en mairie pour demander à orienter différemment leurs futures tombes et ce afin d'être face à leurs parents.

Devant cette situation inédite et ne souhaitant pas faire d'exception, le conseil municipal propose de leur soumettre plutôt un échange d'emplacement pour rassembler toute la famille dans un nouvel emplacement plus grand. Le déplacement des corps existants seraient à la charge des demandeurs.

ANTENNE RELAIS :

Suite à la visite de l'opérateur en charge de la mise en place de l'antenne relais sur la commune, des emplacements ont été repérés. Ceux-ci vont être présentés et soumis à l'avis des habitants de Giscos lors d'une réunion publique qui aura lieu le 07/10/2022 à 19h à la salle des fêtes

TRAVAUX ECOLE :

La commission des bâtiments s'est réunie le 23/09 afin de répertorier les points à améliorer au sein de l'école et notamment le chauffage, l'isolation des plafonds et des murs.

Le but est de faire réaliser un diagnostic complet au SIPHEM qui chiffrerait le montant des travaux d'amélioration thermique et énergétique. Cette prestation aura un coût pour la commune de 450 €.



QUESTIONS DIVERSES :

- **Point travaux** : le portail du cimetière a été repeint et un devis sera demandé pour le nettoyage du « poilu »
- **Travaux voirie** : le programme des travaux 2023 a été envoyé à la cdc du bazadais, sur la voie communale N° 2 du croisement de la D10 jusqu'à l'école, la réfection de la route sur le côté de la mairie serait à faire.
- **festivités fin d'année** : la date de l'arbre de Noël retenue serait le 10/12/22 et le repas de fin d'année du Conseil Municipal le 11/12/22.
Les colis de fin d'année pour les habitants de Giscos de plus de 80 ans seront à prévoir et à commander à l'Esat de Captieux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.



EMARGEMENTS

N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTION	SIGNATURE
1	BARBOT Fabienne	Maire	
2	GILBIN Marie	Secrétaire	

Liste des membres présents :

Mme Fabienne BARBOT
M. Sébastien RIOT,
M. Samuel MOKTAR,
Mme Chantal COURREGELONGUE,
Mme Françoise GALAY HAMON,
M. Michel GARBAYE,
Mme Marie GILBIN.

